

L'honorable député dit que je ne suis pas obligé de faire voter le plein montant requis pour chaque province, par la règle posée ici qui nous fait une loi de nous borner aux crédits votés pour chacune d'elles. C'est vrai; mais, l'autre soir, quant j'ai voulu faire voter ce budget en bloc, sans le répartir par province, j'ai dit que je voulais faire ouvertement ce qu'on avait l'habitude de faire autrement. Mais l'ancien ministre des Finances s'y est opposé; de sorte que, lié à cette règle, il me faut avoir soin de prévoir ce qu'il faut à chaque province, tout en économisant tout ce que je pourrai sur ces crédits. L'honorable député dit qu'il en a toujours été ainsi. Non, car voici une lettre que l'auditeur général adressait au commissaire des Douanes, et dans laquelle, après avoir parlé d'autres choses, il dit :

Dans le dernier paragraphe, vous appelez mon attention sur ce que l'ensemble des crédits votés pour la perception du revenu n'est pas soutiré.

Je dois dire que, bien que votre opinion ait été maintenue par votre département depuis que sir Mackenzie Bowell exerçait les fonctions de ministre des Douanes, la position prise dans la Chambre par le ministre des Finances et portant que chaque chapitre de crédits devrait être pris en lui-même et ne pas être dépassé, ne souffre pas d'exception. Si vous désirez qu'il y ait à l'avenir une exception en ce qui concerne votre département, il faut que le ministre des Finances ou une autre personne représentant le gouvernement dans la Chambre déclare distinctement que les crédits seront votés avec cette condition.

Quand l'ancien ministre des Finances s'est opposé à ce que je proposais, aucune déclaration n'a été faite par le ministre des Finances, comme celle que l'auditeur général paraît croire indispensable pour qu'il me soit possible de faire dans le prochain exercice ce qu'on a fait dans le passé au sujet de ces crédits. Voilà pourquoi je demande tout ce qu'il faut pour chaque province. J'insiste de nouveau parce que le budget supplémentaire que nous avons présenté l'autre soir aurait dû être présenté par le gouvernement précédent, mais ne l'a pas été. Les obligations qu'il doit servir à acquitter ont été contractées par l'ancien gouvernement et je ne puis en être tenu responsable. On ne peut me tenir responsable que du budget principal et de celui que je présente aujourd'hui.

M. WOOD (Brockville) : Je suis surpris d'entendre dire à l'honorable ministre que le contrôleur qui l'a précédé aurait dû faire voter le budget supplémentaire qui a été voté l'autre soir. Nous n'avons pas eu la chance de le faire, et personne ne le sait mieux que l'honorable ministre lui-même.

Le CONTROLEUR DES DOUANES : Je ne blâme pas l'honorable député de ne pas l'avoir fait, mais je répondais à l'honorable député d'York (M. Wallace) qui me tenait responsable de ces sommes que le gouvernement précédent aurait dû faire voter.

M. WOOD (Brockville) : J'ai demandé à l'honorable contrôleur, il n'y a pas longtemps, de me faire connaître le nombre de nominations faites par l'ex-gouvernement, et d'établir la distinction entre ces employés et les surnuméraires permanents. La procédure des départements à ce sujet est très particulière, et si l'honorable monsieur peut me signaler un nombre de nominations à des postes permanents qui devaient prendre effet au premier juillet, époque à laquelle nous pouvions espérer avoir les fonds pour les payer, il s'apercevra que le nombre en est très restreint. Je désire en outre faire remarquer que lorsque vous nommez un sur-

numéraire au poste d'employé permanent, vous n'augmentez pas nécessairement le crédit.

Le CONTROLEUR DES DOUANES : A Antigonish, M. Hugh Boyd a été nommé douanier suppléant, le 15 de juin 1896, à la veille des élections, à \$50 par année.

M. WOOD (Brockville) : Cette nomination a-t-elle été ratifiée, allez-vous l'admettre ?

Le CONTROLEUR DES DOUANES : Je ne saurais le dire; je n'ai pas encore eu l'occasion d'examiner la chose.

M. WOOD (Brockville) : Je pose cette question très sérieusement à l'honorable contrôleur, parce qu'il demande un crédit aussi élevé que celui que j'ai jamais demandé; c'est pourquoi j'ai le droit de lui demander s'il a l'intention de payer cet homme.

Le CONTROLEUR DES DOUANES : Je fais l'examen de tout le département, et je désire faire toute l'économie possible. Je suis obligé d'insérer cela dans les crédits jusqu'à ce que je sache si ces nominations sont nécessaires. Je ne crois pas qu'elles le soient. Je crois que l'honorable député m'a imposé une tâche qui ne me sera pas personnellement agréable, et que, seul, le sentiment du devoir public me forcera d'accomplir; c'est-à-dire, qu'il me faudra me dispenser des services de certains employés. Je croyais que l'honorable député désirait que je lui donnasse les noms de ceux dont il a parlé. A Kemptville, un salaire a été augmenté, de \$250 à \$400. Le budget ne couvre pas ces crédits.

M. WOOD (Brockville) : Ces crédits sont votés en bloc pour chaque province, et vous ne pouvez dire si vous aurez un déficit, ou non. L'honorable contrôleur a dit que M. McCabe avait été nommé sans qu'il y eût de crédit pour payer son salaire. Comme question de fait, on ne peut dire qu'à la clôture de l'exercice quel sera l'excédant ou le déficit. Les vacances se produisant par cause de décès ou autrement, ne sont pas remplies et laissent à la disposition du département des fonds suffisants pour répondre à la dépense occasionnée par de nouvelles nominations, en attendant le nouvel exercice. Ainsi, lorsque vous dites qu'il n'a pas été pourvu à l'augmentation de \$200, dans le cas de Kemptville, je vous réponds en disant qu'il peut y avoir un excédant à la fin de l'exercice. Nous pouvons, avec l'excédant d'une province, couvrir le déficit d'une autre province. C'est ce qui a eu lieu au département des douanes.

Le CONTROLEUR DES DOUANES : Je veux exposer clairement la question, car l'honorable député met le département dans une position telle, que si l'on n'établit pas une distinction dans les comptes publics de l'année prochaine, je serai responsable de l'augmentation des dépenses pour dettes contractées par ces messieurs et que j'aurais dû payer. Je devrai prendre les mesures nécessaires pour établir les comptes d'une manière claire, ou l'on me tiendra responsable de milliers de dollars, dépenses extraordinaires payées en 1896-97. On me dit qu'il y a encore \$3,000 impayés. On me dit qu'il y a dans les différents ports du pays, des hommes qui n'ont pas reçu leurs salaires. Il y a en outre des dépenses éventuelles, comptes d'impressions, etc.